Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le 21 107 1225

ID: 081-218103059-20250709-DE\_2025\_055-DE

## République française

Département du TARN Arrondissement : Castres

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE VABRE

Séance du 09 juillet 2025

MAIRIE de VABRE

Tél: 05 63 74 40 60

Date de la convocation:

03/07/2025

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire

de Vabre

Membres en exercice:

14

Présents: 12 Représentés: 1

Votants: 13

<u>Présents</u>: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie

WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Michel CALS, Christine GAILLARD, Didier GUY, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe

MUR, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES

Pour : 13

Absent(es) représenté(es) : Laurence JULIEN représentée par Aurore

VAREILLES

Contre: 0
Absent(es): Romain DECOURT

Secrétaire de séance : Michel PERALES

## N° DE 2025 055

## Objet: Annulation autorisation de signer une promesse de constitution de servitudes

Mme le Maire rappelle que par délibération n°DE\_2025\_071 en date du 05/11/2020, le conseil l'avait autorisée à signer une promesse de constitution de servitudes sur la parcelle BE07 pour un montant forfaitaire de 2500€/an.

Suite à la présentation du nouveau projet de remise en service de la centrale hydroélectrique de Lastend, le porteur de projet demande à la commune de renoncer au versement de cette redevance annuelle.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Annule la délibération DE\_2020\_071 ayant pour objet : Autorisation de signer une promesse de constitution de servitudes
- Précise que si le projet est réalisé une convention de passage devra être signée au préalable.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Madame Françoise Pons

Maire de VABRE

Maire de